

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

Baillou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Couëtron-au- ID: 041-244100293-20210318-3821-DE Le Temple, Mondoubleau, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 18 mars 2021

Taux de taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 - communes relevant de l'ex-SMIRGEOMES -

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes du Gault-du-Perche, sous la présidence de Madame Karine GLOANEC MAURIN.

Date de la convocation: 10/03/2021 Nombres de membres en exercice: 27 Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres suppléés : 0 Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents : M. Jean-Roger BOURDIN, M. François GAULLIER, Mme Christelle LETURQUE, M. Gilles BOULAY, Mme Joëlle MESME, M. Jérôme LEROY, M. Jacques GRANGER, Mme Karine GLOANEC MAURIN, M. Olivier ROULLEAU, Mme Stéphanie HELIERE, M. Henri LEMERRE, Mme Christelle RICHETTE, M. Carol GERNOT, M. Dany BOUHOURS, M. Gérard PLATON, Mme Catherine THOMAS, M. Thibaut BOURGET, Mme Claude CARTON, Mme Anne GAUTIER, Mme Martine ROUSSEAU, M. René PAVEE, Mme Catherine MAIRET, M. Thierry WERBREGUE.

Absents excusés: M. Jean-Luc PELLETIER, M. Vincent TOMPA, M. Jean-Jacques GARDRAT, Mme Michelle CORDIER.

Pouvoirs: M. Jean-Luc PELLETIER donne pouvoir à M. Jean-Roger BOURDIN, M. Vincent TOMPA donne pouvoir à Mme Karine GLOANEC MAURIN, M. Jean-Jacques GARDRAT donne pouvoir à M. Gérard PLATON.

Secrétaire de séance : M. Jacques GRANGER

VU

les bases fiscales attendues pour la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères relatives au périmètre

des communes de Mondoubleau et Sargé-sur-Braye,

VU

le produit attendu par le SYVALORM pour le périmètre de ces mêmes communes relatif d'une part à la

TEOMI et d'autre part à la part incitative de la TEOMI,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE A l'unanimité des personnes présentes et représentées

DECIDE

d'instaurer la TEOM incitative comme suit :

	Données 2020	Données 2021
Bases fiscales attendues	1 924 440 €	1 960 399 €
Produit de TEOMI attendu	199 503 €	205 756 €
Produit de part incitative attendu	74 963 €	75 874 €
Prix au litre	0,05 €	0,05 €
Taux de Part incitative	37,57 %	36,88 %
Taux de part fixe	6,47 %	6,63 %

Le 18 mars 2021

La Présidente,

Karine GLOAD